



Comité de TENNIS de TABLE
des Côtes d'Armor



CHAMPIONNATS DES COTES D'ARMOR INDIVIDUELS 2023

REGLEMENT ED02

Article1 Conditions de jeu et organisation matérielle

Les championnats des Côtes d'Armor individuels ont lieu dans les salles du club **TT LA BAIE YFFINIAC** auquel le Comité a confié l'organisation.

Lieu : complexe sportif, rue Joseph Turmel, 22120 YFFINIAC.

Président du club : Nicolas Kopcio (06 18 34 91 62)

Correspondant du club : Kevin Bocquet (06 81 12 25 42)

Juge-Arbitre principal : Alain Tricoire (06 25 18 12 52, alain.tricoire@wanadoo.fr)

Les championnats des Côtes d'Armor individuels **Jeunes Filles et Garçons** (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors) ont lieu le samedi **25 mars 2023** à partir de 9 heures.

Les championnats des Côtes d'Armor individuels Handisports ont lieu le samedi **25 mars 2023** (horaire à déterminer selon le nombre d'inscrits).

Les championnats des Côtes d'Armor individuels **Séniors Dames et Messieurs** ont lieu le dimanche **26 mars 2023** à partir de 9 heures.

Article 2 Tableaux

2.1 Les championnats des Côtes d'Armor individuels jeunes comportent dix tableaux :

	Limite max inscriptions
- Poussins (Moins de 9 ans : nés en 2014 et après)	24
- Benjamins (Moins de 11 ans : nés en 2012 et 2013)	24
- Minimes Garçons (Moins de 13 ans : nés en 2010 et 2011)	44
- Cadets (Moins de 15 ans : nés en 2008 et 2009)	44
- Juniors Garçons (Moins 19 ans : nés en 2004, 2005, 2006, 2007)	32
- Poussines (Moins de 9 ans : nées en 2014 et après)	12
- Benjamines (Moins de 11 ans : nées en 2012 et 2013)	12
- Minimes Filles (Moins de 13 ans : nées en 2010 et 2011)	12
- Cadettes (Moins de 15 ans : nées en 2008 et 2009)	12
- Juniors Filles (Moins de 19 ans : nées en 2004, 2005, 2006, 2007)	12

2.2 Les championnats des Côtes d'Armor individuels séniors comportent cinq tableaux :

		Limite max inscriptions
- Séniors Messieurs Elite SME	(Open)	44
- Séniors Messieurs Régionaux SMR	(Clt < 1700 points)	44
- Séniors Messieurs Départementaux SMD	(Clt < 1300 points)	72
- Séniors Dames Elite SDE	(Open)	24
- Séniors Dames Départementaux SDD	(Clt < 800 points)	24

2.3 Les championnats des Côtes d'Armor handisport

- **Tableaux handisports mixte assis et debout.**

2.3 Les championnats des Côtes d'Armor en double séniors comportent deux tableaux :

	Limite max inscriptions
- Doubles Messieurs DM	16 paires
- Doubles Dames DD	
- Doubles Mixtes DX	

Les doubles sont ouverts aux séniors ainsi qu'aux jeunes nés en 2008 ou avant (cadets, juniors). Les équipes peuvent être constituées de deux membres de deux associations différentes. Pas de poules, les équipes de double joueront directement en tableau par élimination directe.

Les 1/8ièmes et ¼ de finales seront joués le samedi et les ½ et finales le dimanche.

NB : Les tableaux limités seront fonction du classement individuel officiel décroissant, les ex-aequo seront départagés aux points mensuels en cours, puis si nécessaire selon l'âge décroissant. Pour les doubles, ce sera la somme des points des joueurs de la paire.

Article 3 Conditions de participation

Les championnats des Côtes d'Armor individuels des Côtes d'Armor sont ouverts à tout joueur et joueuse licencié dans une association des Côtes d'Armor, affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table, à jour de ses cotisations pour la saison en cours.

Championnat D22 jeunes :

Les jeunes disputant les championnats des Côtes d'Armor individuels doivent être inscrits dans le tableau de leur catégorie d'âge. Toutefois, un jeune peut être admis à disputer un deuxième tableau, directement supérieur à sa catégorie d'âge, si:

1. le jeune fait partie des 10 premiers joueurs(euses) de sa catégorie au niveau Régional (selon les points mensuels connus 15 jours avant les championnats des Côtes d'Armor individuels) et qu'il a plus de 500 points pour les catégories Poussin(ne)s et Benjamin(e)s.
2. le club en fait, avec le(s) responsable(s) légal(aux), une demande conjointe écrite au Comité TT22, au plus tard 15 jours avant la date des championnats des Côtes d'Armor individuels.

Championnat D22 seniors :

Un(e) joueur(se) ne peut s'inscrire que sur un seul tableau seniors.

En cas de non qualification pour dépassement de la limite d'inscription, il lui sera proposé une inscription sur le tableau supérieur, si la limite d'inscription de ce tableau n'est pas atteinte.

Les tableaux séniors sont ouverts aux séniors, aux juniors, aux cadets.

Dans les tableaux seniors messieurs, les joueurs pourront participer à un tableau de leur choix ; soit le tableau toutes catégories, soit le tableau correspondant à leur classement.

Le tableau Séniors Messieurs Régionaux SMR (Cl< 1700 points) est strictement réservé aux séniors.

Les classements pris en compte sont les classements officiels diffusés en janvier 2023.

Championnat D22 handisports :

Les tableaux handisports sont ouverts aux joueuses et aux joueurs licenciés FFTT en Côtes d'Armor et handisport en Bretagne.

Article 4 Inscriptions

Les inscriptions seront à adresser par mail à alain.tricoire@wanadoo.fr à partir **du mercredi 1^{er} mars 2023 jusqu'au mercredi soir minuit 15 mars 2023**, à l'exclusion de tout autre mode d'inscription.

Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée uniquement sur raison majeure probante avec justificatif et n'ayant pas une incompatibilité avec l'organisation de l'épreuve sur l'horaire général et le plan d'occupation des tables.

La plus grande attention est demandée lors de l'inscription pour les catégories d'âge.

Toute demande d'inscription de participant non licencié à la date limite des inscriptions sera rejetée.

L'engagement de chaque participant sera facturé sur le relevé de compte du club et payable lors de la prochaine facturation. Le montant des droits d'engagement, fixé par le comité directeur est de :

- ✓ 2 euros pour les jeunes (le samedi)
- ✓ 6 euros pour les tableaux du dimanche
- ✓ 3 euros par joueur pour les tableaux des doubles

- En cas de forfait excusé après s'être inscrit et passé la date de fin des inscriptions, tout joueur(se) qui était inscrit(e) devra s'acquitter des droits d'inscription sauf s'il y a une raison probante avec justificatif.

- En cas de forfait non excusé après s'être inscrit et passé la date de fin des inscriptions, tout joueur(se) qui était inscrit(e) devra s'acquitter des droits d'inscription.

Tout forfait non excusé 72H avant la compétition sera pénalisé d'une amende de 20 euros.

Les absents et les forfaits non excusés 72h avant de la compétition pourront produire une excuse probante adressée au Président du CDTT22 avant le mercredi inclus de la semaine suivant la compétition, si accord, l'amende sera annulée.

Article 5 Qualification aux Championnats de Bretagne individuels

Les championnats de Bretagne jeunes et seniors sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française, licencié(e)s en Bretagne et entrant dans les catégories d'âge fixées par la F.F.T.T. Les joueurs(es) devront être licencié(e)s FFTT.

Les championnats des Côtes d'Armor individuels sont **qualificatifs** pour les Championnats de Bretagne individuels. Il est donc obligatoire d'y participer pour prétendre être qualifié aux Championnats de Bretagne individuels (10 et 11 juin 2023 au complexe sportif, rue du stade, 56890 PLESCOP).

En cas de qualification ou de sélection Nationale, une wild-card pourra être attribuée sur demande du joueur ou joueuse par la Commission Sportive Départementale pour les Séniors et en accord avec la Commission des jeunes pour les tableaux juniors, cadets, minimes, benjamins et poussins garçons et filles.

Dans les tableaux handisports, les 2 premiers de chaque tableau seront qualifiés pour le championnat de Bretagne. Si un tableau n'est pas organisé, les 2 joueuses ou joueurs les mieux classés au critérium fédéral handisport, à l'issue des 3 tours, seront qualifiés pour le championnat de Bretagne.

En seniors messieurs, les 4 joueurs les mieux classés du tableau toutes catégories (SME), en dehors des joueurs retenus d'office, seront qualifiés pour le championnat de Bretagne.

En seniors dames, les 4 joueuses les mieux classées du tableau toutes catégories (SDE), en dehors des joueuses retenues d'office, seront qualifiées pour le championnat de Bretagne.

Dans le tableau 5 à 16 messieurs (SMR), les 4 premiers sont qualifiés pour le championnat de Bretagne.

Dans les tableaux juniors, cadets, minimes garçons et filles, ainsi que dans le tableau benjamins, les 3 joueurs les mieux classés, en dehors des joueurs retenus d'office, seront qualifiés pour le championnat de Bretagne.

Dans le tableau benjamine, les 2 joueuses les mieux classées, en dehors des joueuses retenues d'office, seront qualifiées pour le championnat de Bretagne.

Dans le tableau poussin, les 3 premiers seront qualifiés pour le championnat de Bretagne.

Dans le tableau poussine, les 2 premières seront qualifiées pour le championnat de Bretagne.

Pour complément d'information sur les championnats de Bretagne individuels, il convient de se reporter aux informations figurant sur le site de la Ligue.

Article 6 Organisation sportive

Chaque tableau de simple débute par des poules de 3 ou 4 qualifiant les **trois premiers pour le tableau à élimination directe.**

Si le nombre de joueurs (euses) est insuffisant dans un tableau alors une poule unique sera constituée.

Dans les tableaux handisports, les joueuses ou joueurs sont placés dans des poules de 3 ou 4 en fonction de leurs points au critérium fédéral handisport à l'issue des 3 tours. Il y a 2 qualifiés par poule pour le tableau à élimination directe. Un classement intégral sera effectué.

Les jeunes participants à un 2ème tableau seront têtes de série dans leur catégorie d'âge. Ils seront exemptés des poules et entreront directement dans le tableau final à élimination directe.

Le club organisateur fournira des balles de compétitions agréées, plastiques, blanches 3 étoiles nécessaires au bon déroulement de la compétition (estimation : 3 balles par aire de jeu installée)

La compétition se déroulera sur 30 aires de jeu.

Les parties se joueront au meilleur des cinq manches sauf uniquement pour les Séniors Messieurs Elite avec les parties au meilleur des sept manches à partir des ¼ de finale.

Les limites maxi d'inscription des joueurs(ses) sont fixées en fonction de leur classement individuel officiel décroissant, les ex-aequos seront départagés aux points mensuels en cours, puis si nécessaire selon l'âge décroissant.

Le placement des joueurs (ses) en poules sera réalisé à partir du dernier classement national officiel diffusé, selon la méthode dite du serpent en évitant si possible d'avoir, dans une même poule, des participants (es) d'un même club. Si ce n'était pas le cas, ces joueurs(ses) seront classés (es) dans la poule de manière à ce qu'ils se rencontrent au plus vite dans les premières parties. **A points de classements égaux, les points mensuels seront pris en compte puis un tirage au sort sera effectué si égalité persistente.**

La tenue sportive sera de rigueur dans l'aire de jeu (pas de survêtements). Les joueurs éliminés ne seront pas autorisés à occuper les aires de jeu. Seul un conseiller sera autorisé aux abords de l'aire de jeu.

L'arbitrage des parties est laissé au soin du volontariat de tout licencié non joueur, si défaut, les joueurs s'arbitrent eux-mêmes.

Il y aura des arbitres superviseurs de salle nommés par la Commission Sportive D22 pour veiller au bon déroulement sportif de la compétition.

Article 7 Horaire général

Un horaire précis sera établi en fonction du nombre d'inscrits et sera disponible sur le site du CDTT22 une semaine avant le début de la compétition.

Les tableaux Jeunes et handisports se disputeront le samedi et sont menés jusqu'à leur terme. Fin de pointage un quart d'heure avant le début du tableau.

Les tableaux des doubles commenceront le samedi pour finir le dimanche :

Les 1/8ièmes et 1/4 de finales seront joués le samedi et les 1/2 et finales le dimanche.

Les tableaux Séniors se disputeront le dimanche.

Fin de pointage un quart d'heure avant le début du tableau.

La Commission Sportive se réserve le droit de modifier le présent règlement

Alain Tricoire,
Président de la Commission Sportive D22.

